

## CH\_VB 83.903 vom 16. Dezember 1983

Bundesverwaltung, 1983-12-16, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_83.903](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_83.903)

FR: CH\_VB 83.903 du 16 décembre 1983

IT: CH\_VB 83.903 del 16 dicembre 1983

### Volltext

16. Dezember 1983 N 1851 Postulat Christinat digkeiten von rund 160 Stundenkilometern erreicht werden könnten. Die Untersuchung sollte genaue Angaben liefern über - die Realisierbarkeit des Unternehmens, - dessen Gesamtkosten und - die Qualitätssteigerung, die mit einem Betrag zu errei- chen wäre, der den Kosten der ersten NHT-Bauetappe, d. h. 4,7 Milliarden Franken, entspräche. Texte du postulat du 5 octobre 1983 Le Conseil fédéral est invité à charger les CFF d'étudier la possibilité d'améliorer l'infrastructure actuelle des lignes principales de leur réseau de telle sorte qu'avec l'acquisition d'un matériel moderne il soit presque partout possible d'at- teindre des vitesses de 160 kilomètres par heure environ. Cette étude devrait fournir des indications précises sur - la «faisabilité» de cette opération, - le coût total d'une telle entreprise et - l'ampleur de la revalorisation qu'il serait possible de réali- ser avec un montant comparable à celui du coût de la première étape des NTF, soit 4,7 milliards de francs. Schriftliche Begründung - Développement par écrit Depuis quelque temps, les CFF, dans le but de ramener aux chemins de fer le trafic routier actuel et à venir, envisagent de construire, d'ici l'an 2000, de Nouvelles Transversales ferroviaires, c'est-à-dire des lignes de chemin de fer à hautes performances, Les tronçons envisagés Genève-Lausanne- -Berne-Olten-Zurich-St-Gall et Olten-Bâle, avec 200 kilo- mètres sur 370 sur un tracé nouveau et plus de 80 kilomètres en tunnels, devraient permettre des vitesses de 200 kilomètres par heure sur les tronçons nouveaux (plus tard 250 km/h) et de 160 kilomètres par heure sur les tronçons aménagés. Le coût de l'opération s'élèverait à 4,7 milliards de francs pour les installations et le matériel. Etant donné que les NTF favoriseront une concentration des transports ferroviaires sur l'axe du Plateau, au détriment des autres lignes principales du réseau des CFF, et qu'elles procureront aux centres situés sur leur axe des gains d'ac- cessibilité plus grands, isolant de ce fait encore davantage les régions périphériques des régions fortement urbanisées, il importe qu'avant que des décisions de principe ne soient prises au sujet des NTF d'examiner d'autres solutions qui pourraient améliorer l'attrait des transports par chemin de fer. L'une de ces solutions viserait à mieux relier et à rendre plus accessibles, en plus des grands centres, toutes les villes de moyenne importance et les centres régionaux du pays. La revalorisation de l'infrastructure actuelle de toutes les lignes principales des CFF, assortie d'un matériel roulant moderne généralisé, permettrait d'y parvenir. Ainsi, les CFF seraient- ils mieux en mesure d'accomplir leur tâche première qui consiste à favoriser la prospérité générale du pays et à égaliser les chances des divers groupes de population et des différentes régions du pays. Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat. Überwiesen - Transmis #ST# 83.903 Postulat Christinat Dokumentation des Bundes. Abgabe an kantonale Parlamentarier Documentation fédérale. Gratuité pour les députés cantonaux Wortlaut des Postulates vom 6. Oktober 1983 Der Bundesrat wird eingeladen zu prüfen, ob die Dokumen- tation des Bundes Mitgliedern kantonaler Parlamente auf Gesuch hin unentgeltlich abgegeben werden kann. Texte du

postulat du 6 octobre 1983 Le Conseil fédéral est invité à envisager l'octroi gratuit de toute la documentation fédérale aux membres des parlements cantonaux qui en font la demande. Mitunterzeichner - Cosignataires: Aubry, (Bacciarini), Bischer, Blunschy, Bonnard, Borei, Brélaz, Butty, Carobbio, Couchepin, Coutau, (Crevoisier), Dafflon, Delamuraz, Deneys, (Duboule), (Forel), Gautier, Gloor, Herczog, Hubacher, (Huggenberger), Jaggi, Jeanneret, Leuenberger, Longet, (Magnin), Mascarin, Massy, Mauch, Neukomm, Robbiani, Ruffy, Soldini, Thévoz, Uchtenhagen, Vannay, (Wilhelm), Zbinden, (Ziegler-Genève) (40)

Schriftliche Begründung - Développement par écrit Lors de l'heure des questions, le 3 octobre dernier, on m'a répondu négativement à cette même requête sans que les arguments avancés m'aient convaincue. En effet, le problème n'a été examiné que sous le seul aspect financier sans tenir compte de ses répercussions sur le travail parlementaire. Il est exact que les conseillers nationaux ont tout loisir de demander de la documentation pour la transmettre ensuite à des collègues cantonaux qui en auraient besoin. Mais ce n'est qu'un tour de passe-passe qui complique les choses et ne diminue en rien le coût de l'opération. Rappelons que les exemples de retards apportés par des cantons à appliquer les lois fédérales sont nombreux, le dernier en date étant celui de la modification des dispositions transitoires du code pénal suisse. Il semblerait donc normal d'aider les députés cantonaux qui auraient besoin de la documentation fédérale pour présenter un projet de loi ou toute autre intervention dans le but d'harmoniser les lois cantonales à la législation fédérale. Au lieu de cela, on leur présente une facture qui, dans certains cas, peut être assez élevée. Naturellement, la gratuité que je propose serait réservée uniquement à des personnes qui auraient un mandat politique cantonal, ce qui limiterait le nombre des bénéficiaires, et par voie de conséquence, les frais. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de donner une suite favorable à mon postulat. Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat. Überwiesen - Transmis

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Christinat Dokumentation des Bundes. Abgabe an kantonale Parlamentarier Postulat Christinat Documentation fédérale. Gratuité pour les députés cantonaux In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1983 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 12 Séance Seduta Geschäftsnummer 83.903 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 16.12.1983 - 08:00 Date Data Seite 1851-1851 Page Pagina Ref. No 20 012 085 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.